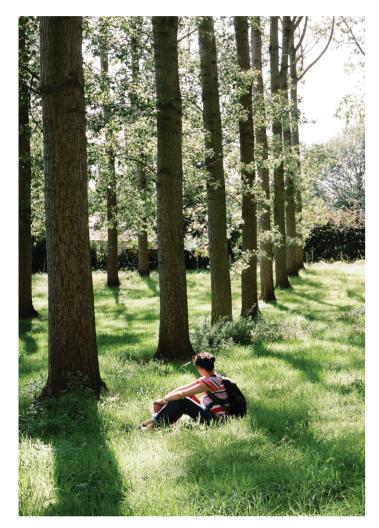


Donations : état des lieux et nouveautés

Soirée d'information gratuite



Depuis le 1^{er} janvier 2016, donner un bien immobilier vous coûte moins cher : les tarifs des droits de donation immobilière ont été réduits tant en Wallonie qu'à Bruxelles. La Flandre, quant à elle, avait déjà réduit ses tarifs en juillet 2015. Mais avez-vous réellement intérêt à donner un bien ? Quelles sont les différences entre les trois régions ?

A côté des **donations immobilières**, les notaires feront aussi le point sur les **donations mobilières** (comme les donations d'argent) ou encore sur les **donations entre époux**. Comment réaliser ces donations ? Quels sont leurs **avantages et inconvénients** ? Combien cela vous coûtera-t-il ? Un acte notarié est-il toujours obligatoire ? Vaut-il mieux donner un bien ou le léguer à votre décès ?

Pour obtenir des **réponses à toutes vos questions**, rendez-vous à la soirée d'information gratuite organisée par les notaires de votre province!

26 avril 2016 à 18h dans votre maison du notariat

Réservation conseillée via www.notaire.be/inscriptiondonations ou par téléphone Les conférences sont suivies d'une séance de questions/réponses



- Wavre, Place Bosch 17, 1300 Wavre, 010/22.57.53*
- Bruxelles, Rue de la Montagne 30, 1000 Bruxelles, 02/289.00.32
- Charleroi, Quai de Brabant 14, 6000 Charleroi, 071/20.56.56
- Huy, Rue du Marché 65, 4500 Huy, 04/222.38.48
- Liège, Rue Saint-Rémy 2, 4000 Liège, 04/222.38.48
- Bastogne, Rue du Sablon 119, 6600 Bastogne, cienotlux@skynet.be
- Mons, Rue de la Halle 38, 7000 Mons, 065/36.10.07
- Namur, Rue Borgnet 13, 5000 Namur, 081/22.21.09
- Tournai, Place de Lille 3, 7500 Tournai, 069/21.54.61
- Verviers, Mont du Moulin 17, 4800 Verviers, 04/222.38.48